



Sommation de payer d'urgence!

Par **KEV68**, le **27/02/2010 à 23:47**

Bonjour,rrnrnMa mère et mon père tous les deux mariés le 9.10.1982 par la suite trois enfants sont issus de cette union.rnLe 7.06.1988 ils décident de signer un au nom de Mr et Mme!rrnrnElle a assignée le 28.04.1994 son conjoint en divorce pour faute, rndont le grief allégué est suffisamment établie par les pièces produites et résulte, rnen effet de l'acte de signification de la demande en divorces que Mr est domicilié chez Mme ...rrnrnSur les mesure relatives aux enfants,rnle Magistrat conciliateur a confié conjointement aux deux parents l'exercice de l'autorité parentale avec résidence habituelle cher la mère et au père a condamné à payer une pension alimentaire de 800fr par enfant!rrnrnDurant les 6 premiers mois le règlement du Crédit Immédiat est remboursé!rnPar la suite mon père déménage de Colmar pour vivre en région Parisienne et ne règle plus le crédit ni d'allocation.rnrnDu coup ma mère ne pouvant pas à elle seule le crédit reçoit par courrier d'un Huissier de Justice lui indiquant:rn- la somme principale de 75784frn- l'article 700 4232frn- les intérêts au 28.12.94 2102frn- le cout du présent 44frnrrnrnSoit un total de [fluo]82162fr[/fluo]rrnrnAujourd'hui cela fait 15ans que ma mère paye les agios!rrnrnDe son coter mon père change régulièrement de domicile pour éviter le remboursement sans compter la pension pris en charge par la C.A.F!rrnrnJe voudrais savoir de quelle manière par la loi est-il possible que ma mère est ces droits concernant le remboursement du crédit car en 15ans d' agio réglé sans faute! rnPar tableau d'amortissement, une plainte déposée... ?? rnrnrnMerci d'avance